Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251215-2025_12_06-DE

Délibération n°2025-12-06

COMMUNE
DE SAINT-JULIEN
(22940)

Date de la convocation :
10/12/2025
Date d'affichage :
10/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le 15 décembre à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gaël LE NOANE, Maire**

Etaient également présents :
Marie BERTHET, Stéphanie DARCEL, Servane DUCHESNE, Christine GAILLARD, Carine GLAIS, Magalie GUIMARD, Mickaël HERRMANN, Florence HERVE, Hervé LANOE, Isabelle LE BAUD, Joël LE BORGNE, Bertrand LECOLLINET, Michel PEDRON, Gaël RESMOND et Samuel ROUSVOAL

Absents excusés : Philippe DARCEL (donne procuration à Mickaël HERRMANN), Rachel LE BORGNE (donne procuration à Christine GAILLARD) et Benoit COUTELAN

Secrétaire de séance : Servane DUCHESNE

OBJET : PROJET DE DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DES PLANTES : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Après échange avec la Préfecture concernant le déroulé des travaux et le plan de financement du projet de démolition et reconstruction du groupe scolaire des Plantes, il s'est avéré qu'il était possible de découper le chantier en trois phases de travaux :

Phase 1 :
- Démolition et désamiantage du bâtiment d'origine et du Chat Botté
- Terrassement et réalisation des réseaux
- Réalisation du gros œuvre et mise hors d'eau du bâtiment

Phase 2 :
- Réalisation de tous les aménagements intérieurs du bâtiment : isolation, pose des cloisons, des menuiseries, des sols, de la peinture.
- Travaux de plomberie et d'électricité et de chauffage

Phase 3 :
- Réalisation des aménagements sécuritaires aux abords de l'école

Ainsi, la commune pourra déposer également une demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2027. Il est donc proposé de valider le plan de financement suivant :

Phase 1 :	
DETR 2025 (6,07 %) :	140 000 €
Fonds Verts (10,84 %)	250 000 €
Région – Bien vivre partout en Bretagne (7,61 %) :	175 500 €
Département – Contrat de Territoire (7,03 %) :	162 107 €
Phase 2 :	
DETR 2026 (10,84 %) :	250 000 €
DSIL 2026 (10,84 %) :	250 000 €
ORECA (1,54%)	35 514 €
Phase 3 :	
DETR 2027 (5,10 %) :	117 600 €
Département (amende de police) (1,30 %) :	30 000 €
Autofinancement et emprunt (38,83 %) :	894 779 €
TOTAL :	**2 305 500 €**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203079-20251215-2025_12_06-DE

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la conseillère municipale déléguée et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de valider le plan de financement ci-dessus d'afin de solliciter les subventions auprès des différents financeurs
- d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire pour ce projet
- de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision.

Le Maire,

Gaël LE NOANE

La secrétaire,

Servane DUCHESNE